



Secrétariat général

Numéro 87-2020

Réf. : YV/NS

Paris, le 31 mars 2020

Téléconférence Ministre du Travail

Organisations syndicales et Organisations patronales

Chères et chers camarades,

Un retour très rapide sur la dernière réunion, ce jour, en téléconférence, avec la Ministre du Travail.

Prime

Demain devraient être décidées et précisées à l'issue du Conseil des ministres les modalités de l'élargissement de la prime (plafond passant de 1000 à 2000 €, possibilité de versement jusqu'au 31 août, soumission à consultation CSE ?) pour les salariés mobilisés durant cette période.

A ce sujet, les organisations d'employeurs ont à nouveau signifié que la capacité des entreprises de verser, en tout ou partie, une prime de cette nature serait inégale et proposent que le versement soit possible jusqu'au 31 décembre.

Maintien du salaire et activité partielle

La Ministre a confirmé qu'afin d'inciter les entreprises à maintenir les salaires à 100%, dans le cas d'activité partielle (au-delà du SMIC où c'est déjà le cas), le complément du manque à gagner pour les salariés (dont l'indemnisation prise en charge par l'Etat est plafonnée à 84%) serait exonéré de cotisations sociales (part salarié et part employeur).

Forfait jours et activité partielle

La Ministre annonce un décret dans les jours à venir sur les modalités de conversion des forfaits jours en heures permettant de bénéficier de l'activité partielle au prorata.

Autres questions soulevées

FO, comme annoncé, a alerté la Ministre sur les situations de licenciements abusifs en cette période, qui nous remontent de nos syndicats et UD, renouvelant notre demande de suspension de toutes les procédures en la matière. La Ministre renvoie à la nécessité d'en alerter les services départementaux du Travail pour les cas locaux ou de lui faire connaître les situations plus systématiques si elles se produisent.



Circulaire confédérale

FO a également saisi la Ministre, de l'information portant sur l'appel par les préfetures au volontariat de travailleurs ayant le statut de réfugié (cf. communiqué ce jour).

FO a aussi alerté sur les pressions pour une reprise du travail dans les secteurs non essentiels.

Nous avons à nouveau alerté sur la situation des assistantes maternelles et salariés des services à la personne à domicile et enseignants gardant les enfants des personnels soignants concernant la nécessité de mettre à disposition des protections.

Nous avons aussi mis en avant que devaient être traitées, dans le cadre des organisations du travail sécurisées, les questions du transport domicile travail et de la restauration.

La question du relèvement du seuil de paiement sans contact par carte bancaire a aussi été soulevée (cf. AFOC).

La CPME et l'U2P ont soulevé la question d'une insuffisante mobilisation des services de santé au travail, la ministre renvoyant à la responsabilité des employeurs gérant ces services interentreprises.

Amitiés syndicalistes.

Yves VEYRIER
Secrétaire général